

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-21

Extrait du registre des délibérations
Séance du 27 mai 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le vingt-sept mai à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
 Nombre de Membres présents : 14
 Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 23 mai 2024

Présents : M. Gary LEROUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON et M. Bruno BOURY

Excusé : M. Patrick VERNOUX (ayant donné pouvoir à Gary LEROUX)

Secrétaire de séance : Mme Sandra RUCH

BUDGET GÉNÉRAL 2024 – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget général 2024 de la commune de Malafretaz ;

Considérant qu'il n'est pas possible d'inscrire au budget des comptes liés à des écritures de cessions,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

Recettes : Chapitre 77 compte 7751 : - 200 €
 Recettes : Chapitre 73 compte 73211 : + 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à quatorze votes pour, et une abstention,

AUTORISE la délibération modificative N°1 du budget général 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
 Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
 Sandra Ruch



Le Maire,
 Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
 Reçue en Préfecture le 04/06/24
 Publiée le 05/06/24
 Le Maire,
 G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
 001-210102299-20240527-2024052721-BF
 Date de réception préfecture : 04/06/2024